



International Association of  
Avian Trainers and Educators

## **DECLARATION DE POSITION**

### **Planification De La Collection**

*Préparée et publiée par*

The International Association of Avian Trainers and Educators [www.IAATE.org](http://www.IAATE.org)

Première publication: Juillet 2011

Révision: Juin 2019



## CONTEXTE

Les établissements hébergent des oiseaux à des fins diverses, notamment pour des expositions, la reproduction ou des présentations et spectacles. La planification de la collection est le processus par lequel les projets et objectifs futurs d'un établissement sont évalués, et au cours duquel des décisions sont prises concernant l'acquisition ou la cession d'oiseaux.

## POSITION

L'IAATE recommande vivement que tous les établissements disposent d'un plan de collection.

L'IAATE recommande vivement qu'un plan de collection complet prenne en compte de manière approfondie les éléments suivants :

- la compatibilité avec la mission de l'établissement ;
- la pertinence des espèces et des individus au regard des objectifs de l'exposition, du programme ou de la présentation/spectacle ;
- l'espace disponible ;
- le bien-être animal ;
- un hébergement approprié ;
- les ressources financières ;
- les dynamiques sociales des oiseaux au sein des enclos ou des expositions ;
- le niveau de compétence du personnel ;
- le respect des réglementations gouvernementales ;
- les facteurs climatiques et environnementaux ;
- le potentiel de reproduction ;
- les options de placement alternatives.

L'IAATE suggère que tous les établissements intègrent une politique d'euthanasie dans leur plan de collection.

## SOUTIEN À LA POSITION

Des décisions d'acquisition fondées sur la popularité ou l'attrait commercial des espèces peuvent conduire à des situations où les oiseaux ne sont pas adaptés à un programme ou à une exposition donnée. Un plan de collection réfléchi et structuré peut aider à éviter des erreurs coûteuses nécessitant un investissement important en temps et en ressources pour relocaliser les oiseaux. Un plan de collection complet aborde les aspects suivants :

### *Compatibilité avec la mission de l'établissement*

Afin de transmettre un message éducatif clair par le biais d'expositions, de programmes ou de présentations/spectacles, les espèces sélectionnées doivent être en adéquation avec les valeurs fondamentales et la mission de l'établissement. Par exemple, certains établissements se





The International Association of Avian Trainers and Educators | [www.IAATE.org](http://www.IAATE.org)

concentrent sur la faune indigène, les animaux d'une région géographique spécifique ou des ordres taxonomiques particuliers d'oiseaux.

#### *Pertinence des espèces et des individus au regard des objectifs de l'exposition, du programme ou du spectacle*

Un plan de collection rigoureux repose sur les objectifs définis par l'établissement pour l'exposition, le programme ou la présentation/spectacle. Ces objectifs peuvent inclure l'éducation du public, les actions de conservation, la reproduction des espèces ou le divertissement.

Les besoins en matière d'hébergement et d'alimentation, l'espérance de vie, les dynamiques sociales et les comportements spécifiques à l'espèce doivent être étudiés dans le cadre du processus de planification de la collection.

Une fois les espèces appropriées identifiées, les caractéristiques individuelles de chaque oiseau doivent être évaluées. L'état physique, l'historique d'interactions avec le public, la docilité, le mode d'élevage, les antécédents médicaux, les exigences en matière d'hébergement, l'âge et l'historique social constituent des éléments essentiels d'une planification complète.

#### *Espace disponible*

Des espaces de quarantaine adéquats et des hébergements appropriés aux besoins spécifiques de chaque oiseau doivent être disponibles avant toute acquisition (voir la Déclaration de position de l'IAATE sur l'hébergement). Les dimensions des zones de présentation ou des théâtres, ainsi que la proximité du public, doivent également être prises en compte lors de la détermination des espèces adaptées aux objectifs comportementaux.

#### *Bien-être animal*

Tous les plans de collection, quelle que soit leur taille, doivent inclure un protocole d'évaluation du bien-être animal. L'IAATE recommande que chaque établissement constitue une équipe composée de personnes occupant différents niveaux de responsabilité, capables d'évaluer équitablement les informations relatives au bien-être et de prendre les décisions les plus appropriées pour la collection.

Le bien-être de la collection doit refléter le confort et la bonne santé. Les oiseaux ne doivent pas souffrir d'états négatifs tels que la peur, la douleur, l'évitement ou la détresse.

Étant donné que les états physiques, mentaux et émotionnels peuvent varier quotidiennement, il est important de les considérer conjointement sur la durée afin d'évaluer le bien-être global de chaque oiseau. Tous les oiseaux doivent être bien nourris, en sécurité et capables de développer et d'exprimer des relations, des comportements et des capacités cognitives propres à leur espèce.





### *Ressources financières*

Les coûts liés à l'acquisition initiale, au transport vers l'établissement, aux éventuelles modifications des hébergements ou des expositions, à l'entretien continu, à la conception et à la mise en œuvre de l'enrichissement, à l'alimentation et aux soins vétérinaires doivent être évalués afin de déterminer si un oiseau peut être accueilli durablement au sein de l'établissement.

### *Dynamiques sociales au sein des enclos ou expositions*

L'histoire naturelle et individuelle des oiseaux destinés à être hébergés ou exposés en groupe doit être prise en compte avant toute acquisition. Des hébergements alternatifs doivent être disponibles si une séparation devient nécessaire. Le personnel doit être en mesure de surveiller les introductions et d'évaluer la compatibilité entre les individus.

### *Niveau de compétence du personnel*

Un plan de collection complet inclut une évaluation du niveau de formation et d'expérience du personnel en place. Lorsque cela est nécessaire, des opportunités d'apprentissage et de développement professionnel doivent être proposées avant l'acquisition ou la reproduction d'oiseaux.

### *Respect des réglementations gouvernementales*

Toutes les réglementations gouvernementales doivent être étudiées et comprises afin de garantir leur respect lors de l'élaboration du plan de collection.

Dans certains cas, des règlements ou politiques peuvent interdire certaines espèces ou restreindre certains comportements.

Avant toute acquisition, des examens médicaux spécifiques peuvent être requis ou des normes particulières d'hébergement doivent être respectées.

### *Facteurs climatiques et environnementaux*

Le plan de collection doit prendre en compte la capacité de l'établissement à protéger les oiseaux des conditions climatiques tout en leur offrant un accès approprié à celles-ci, ainsi qu'à fournir un hébergement à une température adaptée tout au long de l'année, en fonction des besoins de l'espèce.

Il est également important de considérer les variations saisonnières susceptibles de limiter les périodes durant lesquelles les oiseaux peuvent être exposés en extérieur, transportés pour des programmes ou utilisés en vol libre lors de présentations ou de spectacles.

La capacité de l'établissement à évacuer ou à sécuriser l'ensemble de la collection en cas de catastrophe naturelle — telle qu'un séisme, un incendie ou des conditions météorologiques extrêmes — doit également être intégrée au plan de collection.





### *Potentiel de reproduction*

Le potentiel et les opportunités de reproduction doivent être pris en compte lors de l'évaluation d'un oiseau destiné à intégrer un plan de collection. Les comportements reproducteurs peuvent avoir un impact sur la taille de la collection, les besoins en hébergement et en soins, l'adéquation aux interactions avec le public, la possibilité d'être manipulé et les dynamiques sociales.

Si des oiseaux sont hébergés ensemble mais que la reproduction ne fait pas partie du plan de collection, des protocoles doivent être établis pour gérer ces comportements.

Il convient également de tenir compte du statut de conservation de l'espèce et de la participation éventuelle de l'établissement à des programmes de reproduction gérée, tels que les **Species Survival Plan®**.

### *Options de placement ou d'hébergement alternatives*

Un plan de collection doit inclure des mesures de contingence afin de prendre en charge un oiseau ne répondant pas aux attentes initiales de l'acquisition, notamment en raison d'une incompatibilité avec les oiseaux déjà présents, les objectifs du programme, l'orientation de l'exposition ou les objectifs comportementaux.

Ces stratégies peuvent inclure le transfert de l'oiseau d'un programme ou d'un spectacle vers une exposition permanente, sa relocalisation vers un autre établissement, etc.

### *Euthanasie*

À un moment donné, les établissements hébergeant des animaux vivants seront amenés à prendre des décisions relatives à l'euthanasie. Il est bénéfique d'élaborer une politique d'euthanasie dès la phase de planification de la collection, précisant les situations dans lesquelles l'euthanasie est considérée comme nécessaire et éthiquement justifiée.

L'euthanasie est un sujet émotionnel et parfois controversé ; l'existence d'une politique clairement définie favorise une prise de décision objective lorsque des questions de bien-être animal se posent.

